

SAS GEIREC

Société anonyme simplifiée

au capital de 385 600 €uros

Siège social : 276, rue de Châteaugiron - CS 76308

35063 RENNES Cédex

RCS RENNES 428 929 517



30 OCT. 2006

Dépôt N°

2000 B 33

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2006

2607790

L'an deux mille six et le vingt neuf septembre à 13 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social de la **SAS GEIREC** sur convocation de son Président.

Sont présents ou représentés :

- ◆ Monsieur Jean-Paul MOYSAN
- ◆ Monsieur Bernard MAINGUY
- ◆ Monsieur Loïc GRUEL
- ◆ Madame Joëlle SABOT
- ◆ Monsieur Pierre BARREL
- ◆ Monsieur Thierry MATHELIER
- ◆ Monsieur Olivier JEULIN
- ◆ Monsieur Patrice LUCE
- ◆ Monsieur Stéphane DURAND
- ◆

Lesquels ont émargé le registre de présence en entrant en séance.

Monsieur Jean-Paul MOYSAN préside la séance,
Madame Joëlle SABOT remplit les fonctions de secrétaire.

La totalité des administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour :

***Nomination de deux Directeurs Généraux Délégués :
Monsieur Patrice LUCE et à Monsieur Stéphane DURAND.***

Dans la continuité de l'Assemblée générale de ce jour qui a nommé Monsieur Patrice et Monsieur Stéphane DURAND en qualité d'administrateurs de la société, le Président demande au Conseil d'Administration de nommer Monsieur Patrice LUCE et Monsieur Stéphane DURAND en tant que Directeurs Généraux délégués.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Patrice LUCE, demeurant 15, rue de Châteaugiron – 35000 RENNES, en qualité de Directeur Général Délégué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(Handwritten signatures and initials: M, J, S, D, PL, SJ, and others)

DEUXIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Stéphane DURAND, demeurant 6, allée de la Renaudière – 35510 CESSON-SEVIGNE, en qualité de Directeur Général Délégué.

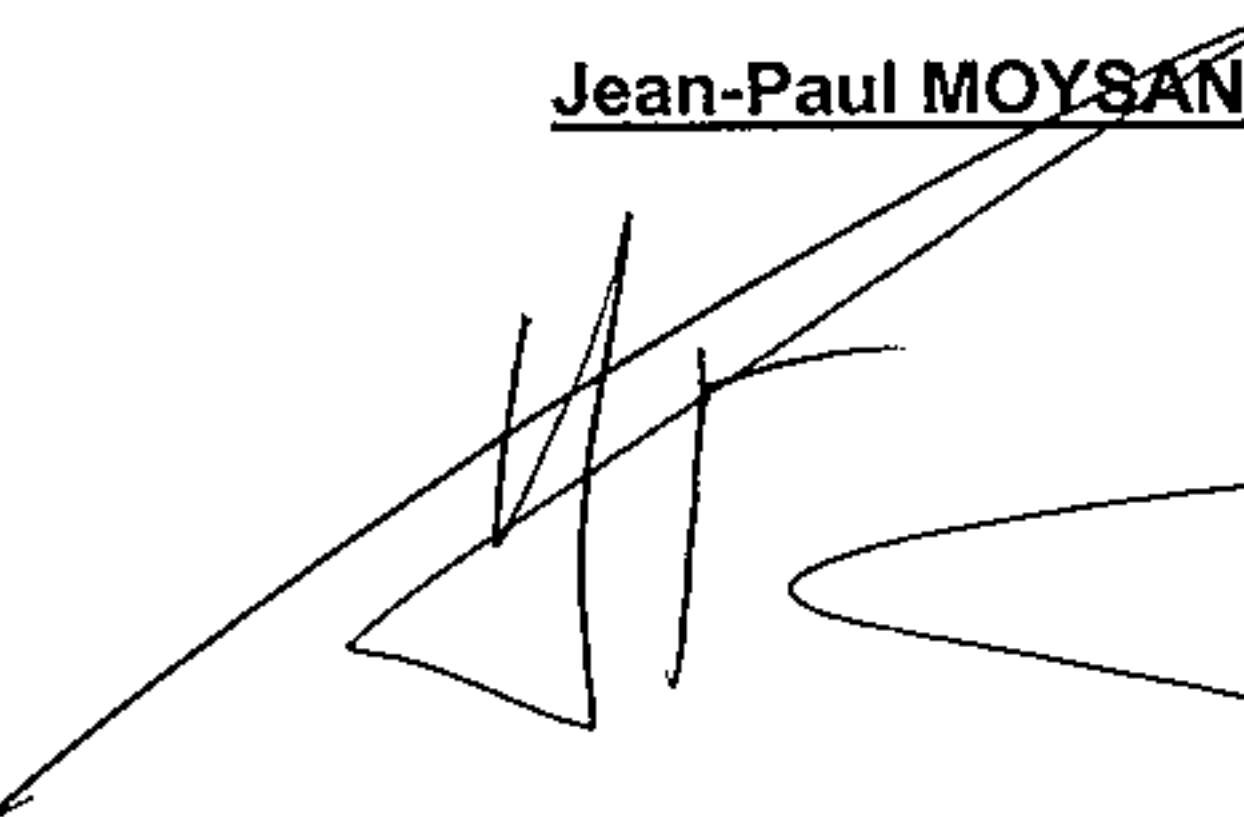
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et les administrateurs après lecture.

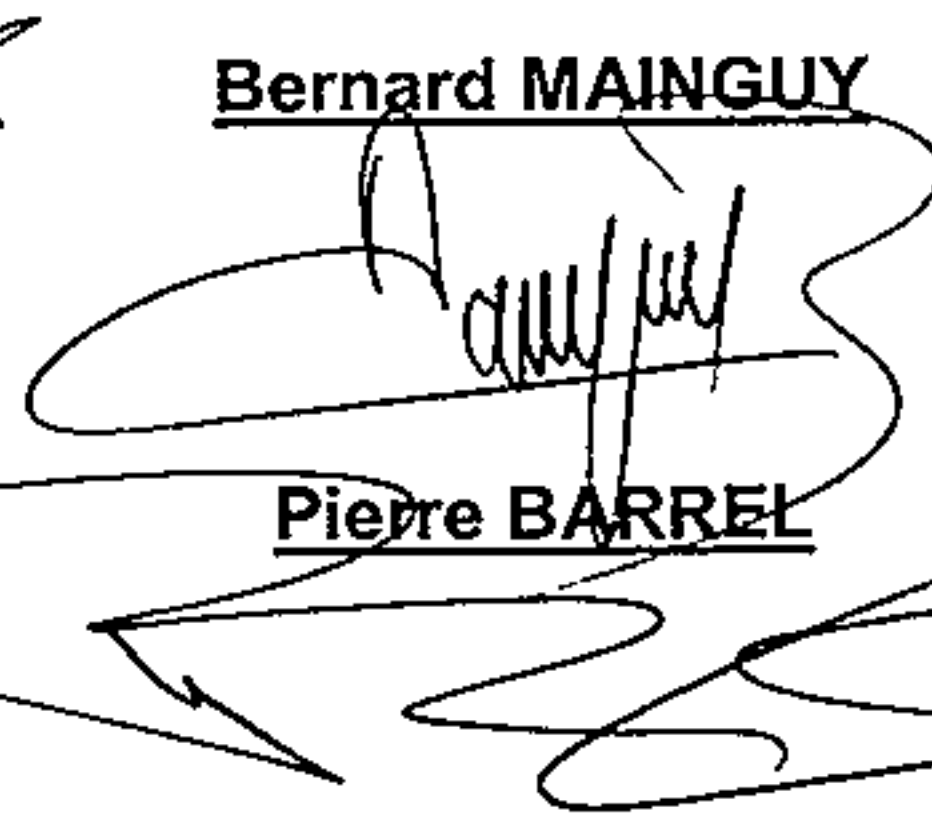
Le Président

Jean-Paul MOYSAN

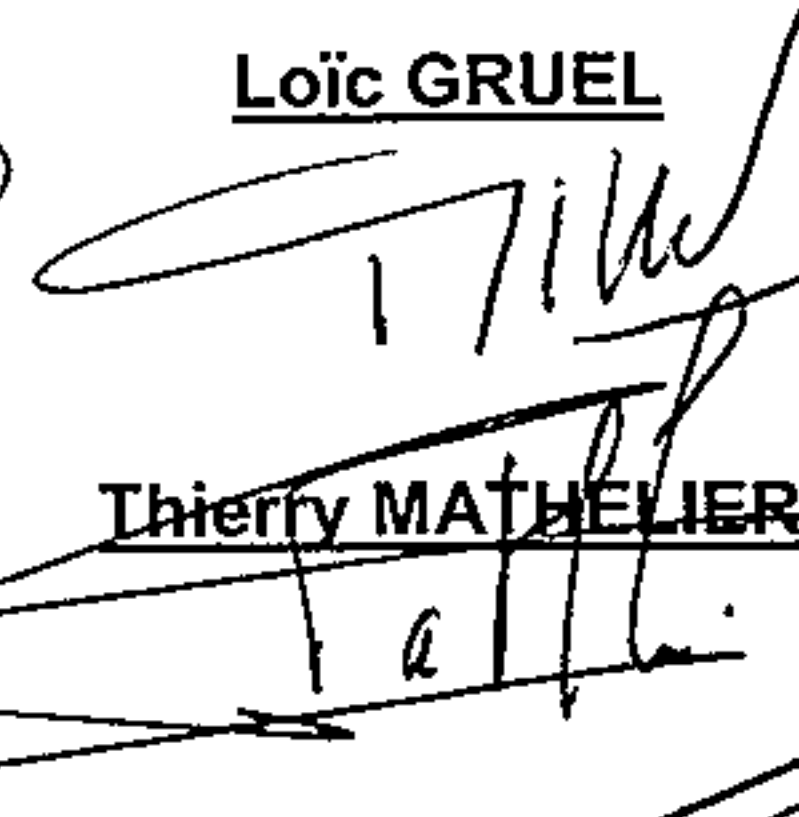


Les administrateurs

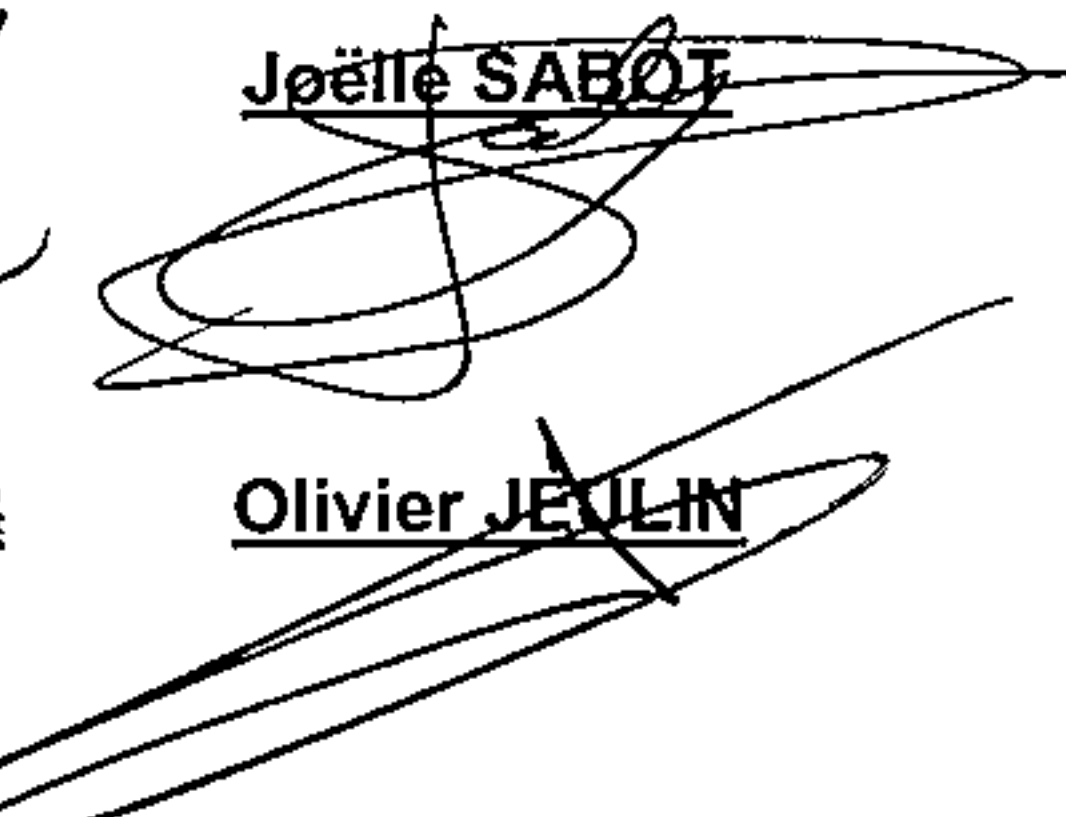
Bernard MAINGUY



Loïc GRUEL



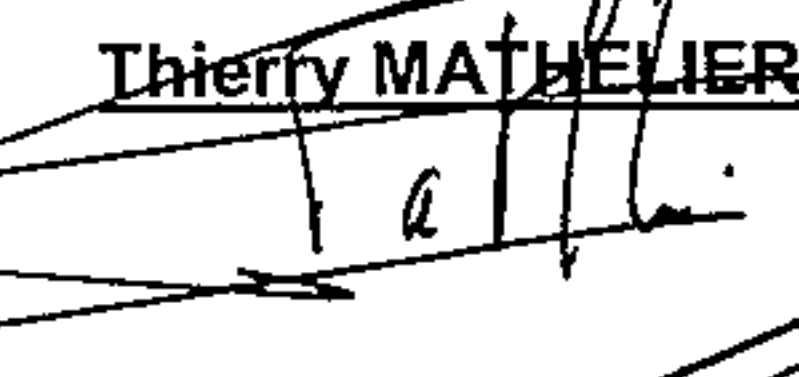
Jœlle SABOT



Pierre BARREL



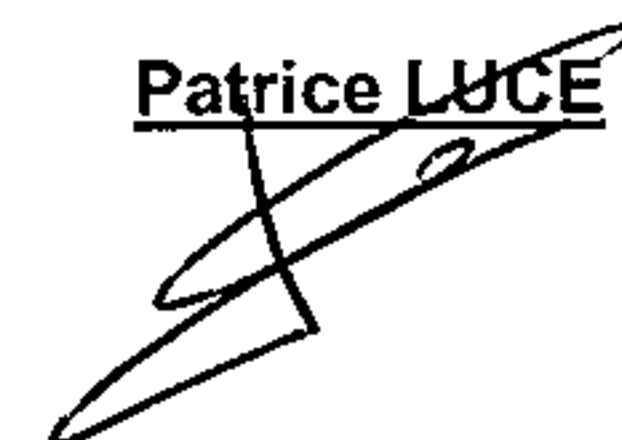
Thierry MATHELIER



Olivier JEULIN



Patrice LUCE



Stéphane DURAND

